

JB



D G S

Monsieur le Maire
Mairie
5 Place Emile Combes
34530 MONTAGNAC

Lattes, le 3 octobre 2016

Objet :
Avis modification

Réf :
JD/CA/CB/CC/SS

Dossier suivi par :
Pôle Agroenvironnement &
Territoire

Monsieur le Maire,

Par courrier du 1^{er} septembre 2016, vous notifiez à la Chambre d'agriculture le projet de modification du PLU de la commune de MONTAGNAC. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L. 153-47 et L. 132-7 du Code de l'Urbanisme. Ainsi, après examen attentif du dossier, j'émet les remarques suivantes :

Le projet de modification a pour objectif le déclassement d'une partie de la zone UE en UDb afin de permettre la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne distillerie.

La construction de ces logements est prévue à proximité de la cave coopérative, déjà insérée dans le tissu urbain. Ces futurs logements seront séparés de la cave coopérative par un ruisseau. Vous prévoyez une petite « zone tampon » entre eux, traduite par la présence de places de parking et de jardins partagés.

Ainsi, malgré la proximité des futures constructions à l'activité de la cave coopérative, je ne peux m'opposer à ce projet au vue du contexte existant.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



www.afnor.org
Conseil-Formation

Chambre d'agriculture
de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A
Mas de Saporta
CS 10010
34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
Fax : 04 67 20 88 95
Email : contact@herault.chambagri.fr

Le Président,

Jérôme DESPEY

